

VILLE DE VILLEJUIF  
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le 17 mars, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 20h35.

**PRESENTS :** M. LE BOHELLEC (*absent pour le vote de la délibération n° 102 et les vœux, présidence de séance par Mme DUBOILLE*), Mme DUBOILLE, M. VIDAL, M. CARVALHO, Mme LOUDIERE (*départ à 22h55*), M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCCELLIER, M. CAPORUSSO (*départ à 22h26*), Mme CASEL (*départ à 22h32*), M. BOUNEGTA, Mme GRIVOT, Mme GANDAIS, M. HAREL, Mme LAMBERT-DAUVERGNE (*départ à 00h24*), M. YEBOUET, Mme ARLE, M. LIPIETZ (*arrivé à 20h45*), M. MOSTACCI, Mme YAPO, M. STAGNETTO, Mme BOYER (*départ à 0h13*), M. MILLE, Mme THOMAS (*départ à 0h32*), M. BOKRETA, Mme BERTON, M. LECAVELIER, Mme HAMIDI (*départ 0h13*), M. FERREIRA NUNES, Mme PIDRON (*départ 0h24*), Mme CORDILLOT, M. GIRARD, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, Mme LEYDIER, M. LAFON, M. BADEL, M. BULCOURT (*arrivé à 23h40*).

**ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :**

M. MONIN	par Mme YAPO
Mme TIJERAS	par M. HAREL
Mme LE BAIL	par Mme GRIVOT
Mme DUMONT-MONNET	par Mme OUCHARD
Mme TAILLE-POLIAN	par M. LAFON
Mme KADRI	par Mme CORDILLOT
M. BULCOURT	par M. PERILLAT-BOTTONET ( <i>jusqu'à 23h40</i> )
M. LE BOHELLEC	par Mme DUBOILLE ( <i>à partir de 0h15</i> )
M. CAPORUSSO	par M. NUNES ( <i>à partir de 22h26</i> )
Mme CASEL	par M. OBADIA ( <i>à partir de 22h32</i> )
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par M. LIPIETZ ( <i>à partir de 0h24</i> )
Mme BOYER	par M. STAGNETTO ( <i>à partir de 0h13</i> )
Mme THOMAS	par Mme LEYDIER ( <i>à partir de 0h32</i> )
Mme HAMIDI	par Mme GANDAIS ( <i>à partir de 0h13</i> )
Mme PIDRON	par M. BOUNEGTA ( <i>à partir de 0h24</i> )

**ABSENTS NON REPRESENTES :** M. GABORIT, Mme LOUDIERE (*départ à 22h55*)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. Mme DUBOILLE a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée jusqu'à sa présidence de séance à 0h15 ; M. CARVALHO a alors été désigné pour assurer la fonction de secrétaire de séance, qu'il a, à son tour, acceptée.

DELIBERATION N°16/2017

SEANCE DU 17 MARS 2017



République Française  
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville  
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier  
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00  
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers  
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce  
jour à la porte de la Mairie  
le compte rendu sommaire  
de la séance du Conseil  
municipal du 17 mars 2017

Le 24 / 03 / 2017



**OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017 - VILLE  
DE VILLEJUIF - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET  
ANNEXE**

**Vu** les articles L. 2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales modifiés par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe),

**Vu** l'article D. 2312-3 du Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** qu'à l'issue de la présentation, les membres du Conseil Municipal sont invités à s'exprimer sur les orientations générales du budget 2017,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :**

Ayant pris connaissance du rapport de présentation des orientations pour le budget 2017,

Prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du budget principal et du budget annexe 2017 conformément à la loi.

**Franck LE BOHELLEC**  
Maire  
Conseiller Régional d'Ile-de-France



*Vote sur le fait qu'un débat a eu lieu*  
*1 abstention*  
*43 voix pour*

**ANNULE ET REMPLACE LE PRECEDENT RAPPORT  
D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

**RAPPORT N° 17-03-101  
AU CONSEIL MUNICIPAL DU  
17 mars 2017**

**Rapport d'Orientation Budgétaire 2017**

**Ville de Villejuif**

**Budget principal et annexe**

Ce rapport d'orientation budgétaire (ROB) de l'année 2017, sera accompagné d'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles. Cette annexe sera mise en ligne sur le site internet de la ville avec le ROB conformément à la loi.

Ce débat intervient dans un contexte international, européen, français toujours très fluctuant. L'impact de la sortie du Royaume Uni de l'Union Européenne, les incertitudes sur la reprise économique et l'évolution des prix, les dispositions de la loi de finances pour 2017, l'augmentation de l'indice de rémunération dans la fonction publique et le parcours professionnel carrière et rémunération (PPCR) sont autant de facteurs qui vont influencer sur les marges de manœuvre de la collectivité.

Une délibération sera soumise au vote de l'assemblée afin de prendre acte de la présentation de ce rapport et de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

**I Le contexte des finances locales et les incidences pour Villejuif**

**II Quelques éléments de rétrospective financière**

**III Les engagements de la municipalité pour 2017**

**Budget annexe Flobail**

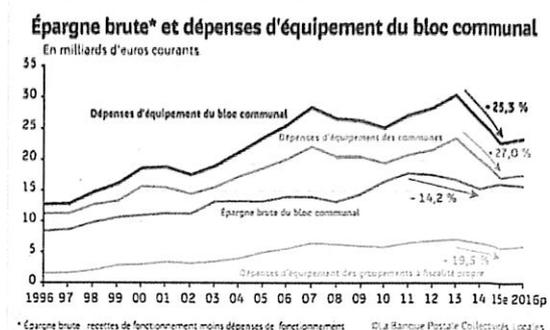
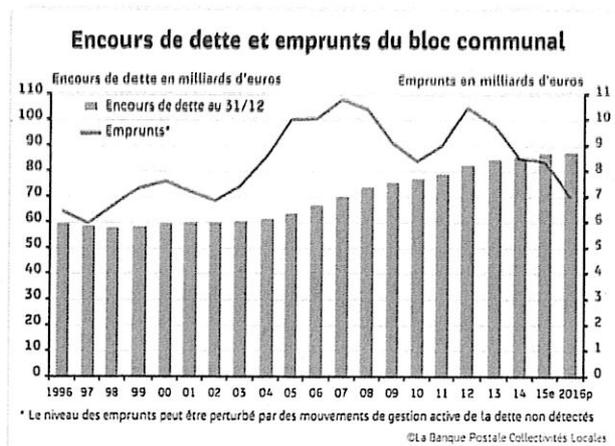
# I Le contexte des finances locales et les incidences pour Villejuif

La situation économique du pays se caractérise par une reprise bien trop timide pour impacter favorablement les finances de la ville. La France compte sur une faible accélération ne permettant pas de réduire significativement le nombre de chômeurs et donc le besoin d'accompagnement social.

Le pacte de responsabilité et la poursuite, même atténuée, de la participation communale à la baisse des déficits publics, la réforme de la péréquation restreignent les marges de manœuvre de la ville, malgré le dynamisme des bases de fiscalité locale attendues.

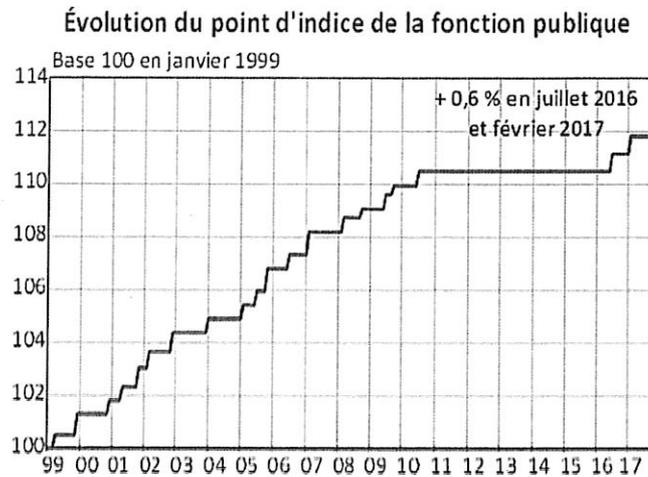
## 1. Le contexte des finances locales

Fusion des régions (passage de 22 à 13 régions métropolitaines y compris la Corse), création de la Métropole du Grand Paris et de la Métropole Aix Marseille Provence, réduction du nombre de groupements à fiscalité propre : 2 062 en 2016 (hors Métropole Lyon), 1 266 au 1er janvier 2017, ces modifications du paysage administratif local ont un impact sur la péréquation horizontale et notamment sur le FPIC.

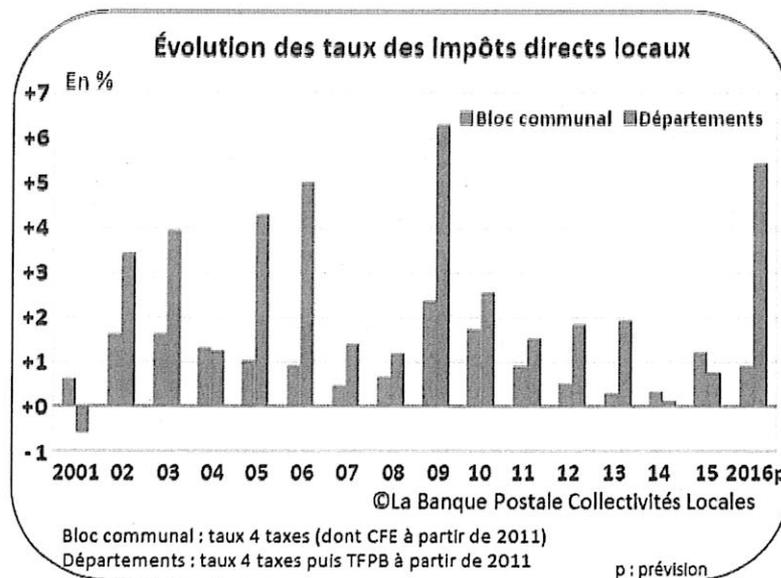


Pour stabiliser l'encours de dette et le niveau de l'épargne brute, l'effort important sur les dépenses de fonctionnement n'a pas suffi, les collectivités ont donc baissé leurs investissements.

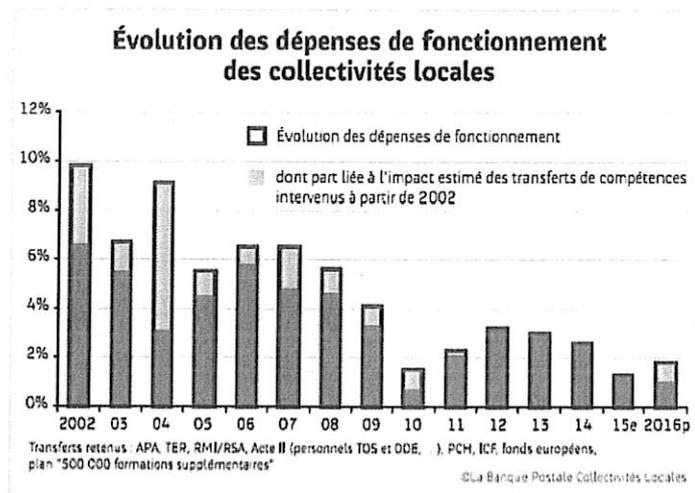
Après un gel de 6 années, les deux hausses successives de la valeur du point viendront s'ajouter au GVT (glissement vieillesse technicité) dans l'évolution de la masse salariale.



Pour modérer la hausse des impôts locaux, l'Assemblée nationale a voté une revalorisation de 0,4 % des valeurs locatives en 2017 et modifié pour l'avenir la référence. Celle-ci reposera désormais sur l'inflation constatée en n-1 et non plus l'inflation prévue pour l'année n.



En raison des prélèvements opérés par l'État sur les ressources des collectivités, de la hausse des dépenses de personnel, de la limitation de l'évolution des bases fiscales, l'épargne brute des collectivités baisse malgré un effort important sur les dépenses de fonctionnement, d'où la baisse des investissements constatée.



## 2. Les principaux éléments de la loi de finances 2017 et ses impacts pour Villejuif

La synthèse des éléments de la loi de finances n'intègre que ce qui concerne les collectivités territoriales et principalement l'échelon local. L'impact pour Villejuif est précisé dans les pages suivantes.

Comme annoncé lors du salon des Maires, la participation des communes au redressement des finances publiques a été réduite de moitié.

Les prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales sont évalués à 99,4 milliards d'euros, en baisse de 0,6%. Les concours financiers de l'État (hors crédits spécifiques et fiscalité transférée) représenteront 48,22 milliards d'euros en baisse de 5,65% par rapport au PLF 2016.

La réforme de la péréquation, la DSU augmente en 2017 de 9,4% mais l'indice synthétique est modifié (voir paragraphe DSU).

Les valeurs locatives, taxes habitation et foncière, sont revalorisées à hauteur de 0,4% (taux d'inflation constatée et non taux d'inflation prévisionnelle comme les années précédentes), base des prévisions de recettes fiscales hors constructions nouvelles.

L'article 97 de la loi de finances autorise les communes situées dans les « zones immobilières tendues » à moduler la majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires actuellement à 20%. Ce taux peut être désormais modulé de 5 à 60% sous réserve de respecter le taux plafond de TH (60,48% en 2016). 2016 étant la première année d'application de cette majoration, une étude sera réalisée fin 2017 pour mesurer la pertinence d'une évolution de la majoration.

L'évolution du FPIC est revue à la hausse du fait de la modification substantielle de la carte intercommunale. Les nombreuses fusions impliquent une répartition globale

différente qui fera mécaniquement augmenter la part des collectivités existantes. Les montants ne seront connus qu'en avril.

Le fonds de soutien à l'investissement local est reconduit et porté à 1,2 milliards réparti entre plusieurs enveloppes dont l'une concerne les collectivités qui connaissent un accroissement de leur population.

### 1°) La DGF et les dotations liées

La réforme de la DGF ne concerne que la DSU en 2017.

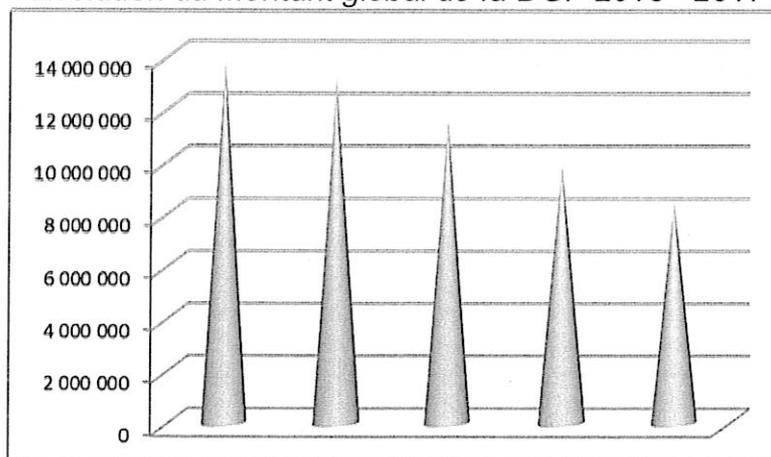
Les dotations de l'enveloppe normée seront réduites de 6,61 %. Au sein de cette enveloppe, la DGF régresse de 7,11%.

Le prélèvement au titre du redressement des finances publiques représente 1,035 milliards d'euros. A ce mécanisme s'ajoute la baisse de la part garantie initiée également en 2014 qui permet d'augmenter la péréquation du dispositif DSU/DSR.

L'ensemble des dotations devraient être communiquées par les services de l'État au cours de la seconde quinzaine de mars.

✂ Pour Villejuif, la baisse de la DGF représente 3.681,82 K€ depuis 2014 auxquels devraient s'ajouter 810 K€ en 2017.

Évolution du montant global de la DGF 2013 - 2017



Comme annoncé, la réforme de la péréquation a été engagée, l'enveloppe nationale des dotations de péréquation incluses dans la DGF progresse au minimum de 180 millions d'€ pour la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale.

Les critères de répartition : le poids du potentiel fiscal est réduit à 30% (45% en 2016) au profit du critère « revenu par habitant » relevé de 10% à 25%. La pondération des critères « logements sociaux » et « bénéficiaires d'aide aux logements » est inchangée.

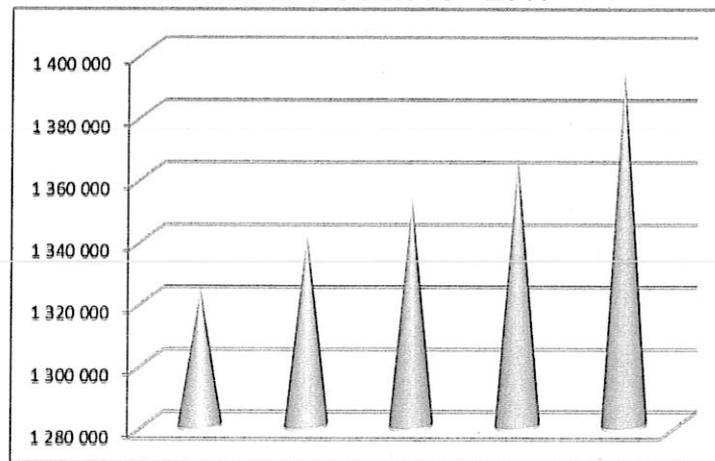
De plus la population résidant en quartier prioritaire politique de la ville et en zones franches urbaines sera prise en compte pour la répartition de la croissance annuelle de cette dotation. Enfin, le nombre de bénéficiaires sera diminué.

Dans l'attente de la réunion du comité des finances locales sur les critères de répartition, les prévisions ont été calculées sur la base de la croissance démographique de la ville et des points de la réforme connus.

⇒ Ainsi, pour Villejuif :

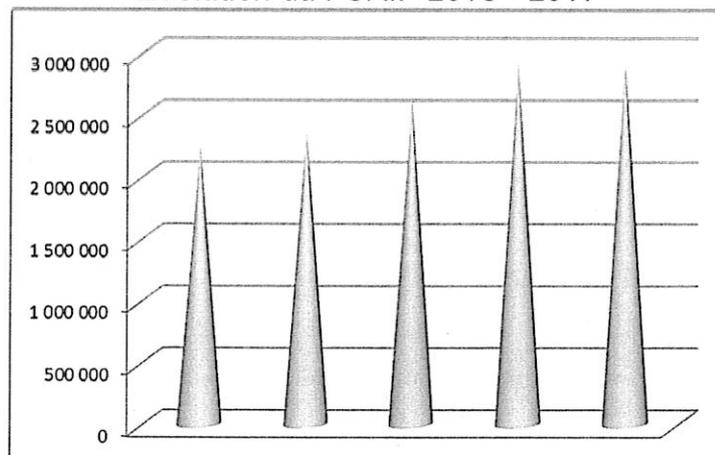
⇒ la DSU était de 1.367,26 K€ en 2016 et devrait représenter 1.394,6 K€ en 2017. Elle est, à partir de 2017, versée mensuellement.

Évolution de la DSU 2013 - 2017

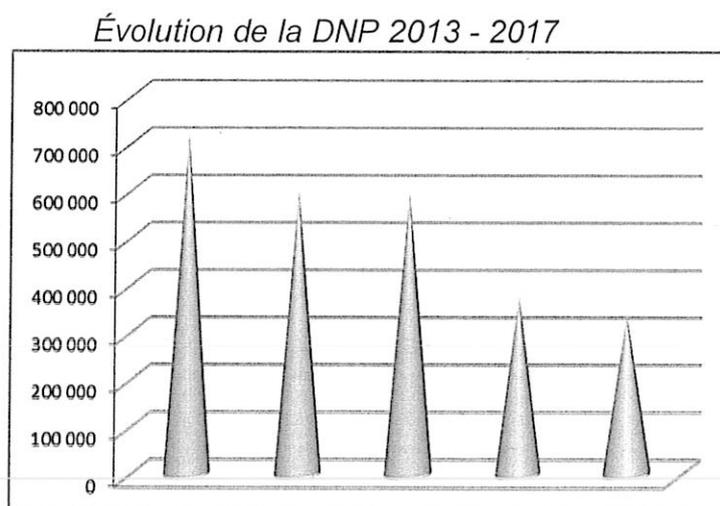


⇒ le Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France FSRIF était de 2.941,40 K€ en 2016 et devrait représenter selon nos estimations la même somme en 2017.

Évolution du FSRIF 2013 - 2017



⇒ La Dotation nationale de péréquation (DNP) sert de variable d'ajustement de l'enveloppe des concours de l'Etat aux collectivités et ne devrait plus représenter que 340 K€. Cette dotation comporte une part majorée fonction de la place de la ville par rapport à la moyenne du potentiel fiscal de la strate. Villejuif étant à la limite, elle peut d'une année sur l'autre perdre ou gagner cette part. Par mesure prudentielle, seule la part principale est calculée pour 2017.



## **2°) Minoration des variables d'ajustement**

L'État fixe un montant maximum de prélèvement sur recettes dans la loi de finances, ce qui implique, lorsqu'une dotation augmente, de réduire la DNP vue précédemment et les allocations compensatrices d'exonérations fiscales.

⇒ Pour Villejuif, la perte de compensations (impôts ménages et DNP) devrait représenter 128,3 K€ en 2017.

## **3°) Élargissement du FCTVA aux dépenses d'entretien**

Pour la première année, la ville percevra la part du FCTVA sur les dépenses 2016 d'entretien des bâtiments publics et de certaines dépenses de voirie.

⇒ Pour Villejuif, cette recette est estimée à 100 K€ en 2017, globalisée sur la recette du FCTVA investissement.

## **4°) Le FPIC**

Le FPIC est maintenu à 1 milliard pour 2017.

La création de la métropole a été favorable à notre collectivité quant à la répartition du FPIC 2016. La prévision pour 2017 est revue à la hausse comme indiqué plus haut.

*Le calcul du FPIC pour le territoire 12, Grand-Orly Seine Bièvre, étant difficile à évaluer, il est proposé d'inscrire un montant proche de celui versé en 2015 comme base de référence, soit 625K€, soit une augmentation de 69,40% par rapport à 2016.*

### **5°) La fiscalité**

Les valeurs locatives seront revalorisées à hauteur de 0,4 % pour 2017. Le changement de référence de l'inflation sur l'année écoulée et non sur la prévision fait fortement baisser ce coefficient.

✂ *Pour Villejuif, en matière fiscale les évolutions sont les suivantes :*

*La revalorisation des bases pour 2017 correspond à une augmentation de 127,5 K€,*

*Le produit de la taxe de séjour 100 K€ devrait être identique en 2017,*

*Le produit de la taxe sur les résidences secondaires est estimé à 167 K€.*

*Il ne sera pas proposé de hausse des taux en 2017.*

### **6°) La ville, le territoire et la Métropole**

La ville perçoit, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la taxe d'habitation précédemment perçue par la CAVB. Elle perçoit également, pour le compte du territoire, la majoration de la dotation de la compensation de la part salaire (DCPS).

Est ensuite versé au territoire le FCCT (fonds de compensation des charges transférées) qui inclut en intégralité la DCPS. Pour la part fiscalité, sur la base des recettes perçues par la CAVB en 2015, une revalorisation annuelle limitée au pourcentage fixé en loi de finances pour la revalorisation des valeurs locatives cadastrales est à intégrer.

Ainsi, en matière de fiscalité, la ville bénéficie intégralement de la progression de ses bases.

La ville perçoit également de la Métropole l'attribution de compensation auparavant versée par la CAVB.

↳ Pour Villejuif, les évolutions sont les suivantes :

*Attribution de compensation versée par la Métropole à l'identique soit 16.304,4 K€,*

*DCPS à reverser au territoire 3.496,9 K€ notifiée par la métropole,*

*Part fiscalité calculée sur la base d'une revalorisation de 0,4% 6.717,6 K€,*

*Soit un FCCT en progression de 0,66%.*

## **7°) Divers éléments susceptibles d'impacter le budget de la ville, notamment les Ressources Humaines**

### ↳ Les augmentations prévisibles

⇒ Les incidences 2016 des accords relatifs à l'avenir de la fonction publique sur la modernisation des parcours professionnels, carrières et rémunérations, se poursuivront en 2017 pour un montant estimé à environ 950 K€.

⇒ L'augmentation de 0,6% du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2016 impactera la masse salariale en année pleine à laquelle s'ajoute l'augmentation de 0,6% prévue au 1<sup>er</sup> février 2017.

⇒ Les ajustements des taux de cotisations CNRACL, Ircantec, maladie et vieillesse augmentent pour les parts salariales et employeur. Il faut noter la légère régression du taux d'accident de travail sur la part employeur (-0,04 point).

⇒ Les recrutements (nouvelles missions et remplacement de personnel).

⇒ Pour les autres charges à caractère général, elles évoluent en fonction de l'inflation, qui se répercute sur les prix à la consommation et potentiellement sur des services rendus à la population. Les coûts de l'énergie et des carburants sont prévus à la hausse en 2017.

## II Quelques éléments de rétrospective financière

### 1. L'évolution de la section de fonctionnement

CHARGES					
CHAPITRES	2015	2016	évolution en €	évolution en %	
011	Charges à caractère général	14 534 664	14 293 815	-240 850	-1,66%
012	Dépenses de personnel	48 599 361	48 359 464	-239 897	-0,49%
014	Atténuations de produits	680 519	407 307	-273 212	-40,15%
042	Opération d'ordre (amortissement)	3 386 377	3 035 691	-350 686	-10,36%
65	Autres charges à caractère général	5 081 073	15 109 644	10 028 571	197,37%
	<i>Indemnités élus</i>	<i>610 346</i>	<i>589 453</i>	<i>-20 892</i>	<i>-3,42%</i>
	<i>Service incendie et de secours</i>	<i>889 955</i>	<i>1 042 909</i>	<i>152 954</i>	<i>17,19%</i>
	<i>Contributions organismes de regroupement</i>	<i>1 105 090</i>	<i>10 148 005</i>	<i>9 042 915</i>	<i>818,30%</i>
66	Charges financières	4 757 482	4 079 367	-678 115	-14,25%
67	Charges exceptionnelles	2 468 759	288 083	-2 180 676	-88,33%
68	Dotations aux provisions	80 473	80 000	-473	-0,59%
<b>Total dépenses</b>		<b>79 588 709</b>	<b>85 653 371</b>	<b>6 064 663</b>	<b>7,62%</b>

Le redressement des comptes de la commune se poursuit. Une gestion au plus près des dépenses courantes des services, des efforts sur la politique d'achats et une mise en concurrence accrue ont permis une baisse des charges à caractère général.

Les charges de personnel sont également en diminution.

Les opérations d'ordre sont des transferts entre section correspondant à la gestion des amortissements (liées à l'investissement). Ils évoluent en fonction de l'investissement et des durées d'amortissements qui y sont liées.

Le chapitre 65, outre les dépenses d'indemnités d'élus, regroupe la contribution au service d'incendie et de secours et surtout le fonds de compensation des charges transférées dû au territoire.

Ces dépenses, versées au territoire, sont compensées en recette par la part de fiscalité locale perçue en 2015 par la CAVB et le versement de la majoration de la dotation de la compensation de la part salaires (DCPS) versé par la Métropole.

Les charges financières annuelles ont baissé du fait de la renégociation d'emprunts structurés. Toutefois, cette renégociation indispensable pour les finances de la ville a fait augmenter l'endettement de plus de 29 millions d'€, atténuée par une recette du fonds de soutien à hauteur de 19 millions d'€.

Il y a lieu de souligner que les réalisations 2016 ne correspondent qu'à des prévisions. En effet, les ajustements comptables sont en cours avec la trésorerie. Les résultats de la ville ne seront définitifs que lorsqu'ils seront concordants, puis approuvés par le trésorier.

RECETTES					
CHAPITRES		2015	2016	évolution en €	évolution en %
013	Atténuations de charges	886 325	717 524	-168 801	-19,05%
042	Opérations d'ordre	403 256	612 872	209 616	51,98%
70	Produit des services	4 367 340	4 109 887	-257 453	-5,89%
	<i>Petite enfance</i>	657 779	690 138	32 359	4,92%
	<i>Enfance</i>	912 019	717 459	-194 560	-21,33%
	<i>Santé</i>	1 242 743	1 147 132	-95 611	-7,69%
	<i>Urbanisme-voirie</i>	628 264	554 937	-73 327	-11,67%
73	Impôts et taxes	56 060 561	68 347 313	12 286 752	21,92%
	<i>Taxe d'habitation</i>	16 209 232	24 344 700	8 135 468	50,19%
	<i>Taxes foncières</i>	18 208 381	18 439 114	230 733	1,27%
	<i>Rôles supplémentaires</i>	62 844	268 468	205 624	327,20%
	<i>Droits de mutation</i>	1 663 267	1 755 125	91 858	5,52%
	<i>FSRIF</i>	2 651 691	2 941 403	289 712	10,93%
	<i>Métropole</i>	16 304 431	19 801 375	3 496 944	21,45%
74	Dotations et participations	22 035 083	17 573 229	-4 461 854	-20,25%
	<i>DGF</i>	11 665 111	9 929 605	-1 735 506	-14,88%
	<i>DSU,DNP,DGD</i>	2 260 152	2 106 889	-153 263	-6,78%
	<i>Compensations fiscales</i>	1 470 561	1 532 255	61 694	4,20%
75	Autres produits	526 877	511 923	-14 954	-2,84%
76	Produits financiers	151 231	1 459 430	1 308 199	865,04%
	<i>Fonds de soutien</i>	0	1 444 342	1 444 342	-
77	Produits exceptionnels	55 502	55 586	84	0,15%
	<b>Total recettes</b>	<b>84 486 175</b>	<b>93 387 764</b>	<b>8 901 589</b>	<b>10,54%</b>

	2015	prévu 2016
Epargne brute de gestion courante	12 518 466	12 826 000
- Charges d'intérêts et fonds de soutien		
= Epargne brute	7 880 587	10 190 802
- Capital des emprunts		
= Epargne nette	1 355 096	2 901 658
Encours de la dette au 31 décembre	106 053 074	129 415 145
Capacité de désendettement en années (capital restant du/Epargne brute)	13,46	12,70

**L'épargne de gestion courante** = excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette. Elle reflète directement les mouvements constatés sur la section de fonctionnement

L'augmentation constatée sur l'épargne de gestion montre une croissance plus forte des recettes de fonctionnement comparée aux dépenses qui sont en baisse (notamment pour les dépenses de personnel et les charges à caractère général) entre 2015 et 2016. Pour la comparaison, la recette du fonds de soutien a été neutralisée.

**L'épargne brute** = recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement – charges financières. C'est l'épargne affectée à la couverture du remboursement de la dette. Elle est bien positionnée avec un taux d'épargne brute supérieur à 9% en 2015 et 11% en 2016.

**L'épargne nette** = épargne de gestion courante – capital de la dette. C'est l'épargne disponible pour investir (le service de la dette étant assuré). Elle redevient positive dès 2014 et se renforce mais son niveau reste trop faible, le poids de la dette restant trop important.

Le ratio de désendettement = encours de dette / épargne brute continue de s'améliorer compte tenu du versement du fonds de soutien.

## 2. L'évolution de la section d'investissement

DEPENSES					
CHAPITRES		2015	2016	évolution en €	évolution en %
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	658 684	634 308	-24 376	-3,70%
204	Subventions d'équipement versées	3 006 556	3 416 625	410 069	13,64%
21	Immobilisations corporelles	4 587 887	4 566 539	-21 348	-0,47%
23	Immobilisations en cours	7 553 470	8 474 412	920 942	12,19%
16	Emprunts et dettes assimilées	6 525 491	7 289 144	763 653	11,70%
27	Autres immobilisations financières	14 550	0	-14 550	-100,00%
040	Transfert entre sections	403 256	612 872	209 616	51,98%
041	Opérations patrimoniales	42 828	154 490	111 662	260,72%
	<b>Total dépenses</b>	<b>22 792 724</b>	<b>25 148 390</b>	<b>2 355 666</b>	<b>10,34%</b>

Les immobilisations incorporelles regroupent les frais d'études et concessions, notamment de logiciels.

Les subventions d'équipements versées, il s'agit notamment des opérations en cours avec le syndicat d'action foncière, des participations pour surcharge foncière ou des investissements des services d'incendie.

Les immobilisations corporelles correspondent à l'acquisition des matériels, installations techniques, arbres, aménagements extérieurs qui entrent dans l'actif de la collectivité.

Le remboursement du capital de la dette est en forte progression du fait de la capitalisation des indemnités de sortie des emprunts structurés. Afin de réduire les

frais financiers et de mettre en adéquation les remboursements et le versement du fonds de soutien, le choix a été fait de rembourser ces emprunts trimestriellement dès 2016. Le versement du fonds de soutien en 2016 a permis de régler le 1<sup>er</sup> trimestre de remboursement et permettra le règlement des 3 premiers trimestres de 2017. Le versement du fonds 2017 ne sera effectif qu'en fin d'année ce qui permettra de régler le dernier trimestre et facilitera la prise en charge des trois premiers trimestres de 2018. Ce décalage permettra de couvrir les dépenses jusqu'à la 14<sup>ème</sup> année (le fonds est réparti sur 13 ans, les emprunts souscrits sur 15 ans pour trois d'entre eux, le 4<sup>ème</sup> étant sur 12 ans).

RECETTES					
CHAPITRES		2015	2016	évolution en €	évolution en %
13	Subventions d'investissement	10 257 072	10 186 024	-71 048	-0,69%
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000 000	2 000 000	0	0,00%
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 388 040	7 117 213	-270 827	-3,67%
	FCTVA	2 141 326	871 612	-1 269 714	-59,30%
	Taxes d'urbanisme	415 689	201 720	-213 969	-51,47%
	Excédent de fonctionnement	4 447 546	5 599 880	1 152 334	25,91%
23	Immobilisations en cours	8 559	134 113	125 554	1466,92%
27	Autres immobilisations financières	191 708	74 597	-117 111	-61,09%
024	Produit des cessions	39 000	3 993 000	3 954 000	10138,46%
	<b>Total recettes</b>	<b>19 884 380</b>	<b>23 504 947</b>	<b>3 620 567</b>	<b>18,21%</b>

### 3. L'EVOLUTION DE LA DETTE

Au 31 décembre 2016, le capital restant dû représente 129,42 millions d'€ contre 106,05 à fin 2015.

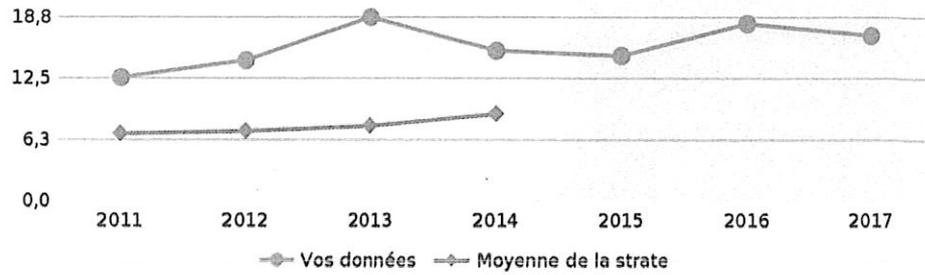
La charge du refinancement des emprunts structurés représente 29,74 millions d'€ soit 22,98% de l'encours au 31 décembre 2016.

Le fonds versé par l'État sera de 18,78 millions d'€ réparti sur 13 ans soit 61,39% du montant total du refinancement (30,59 millions d'€).

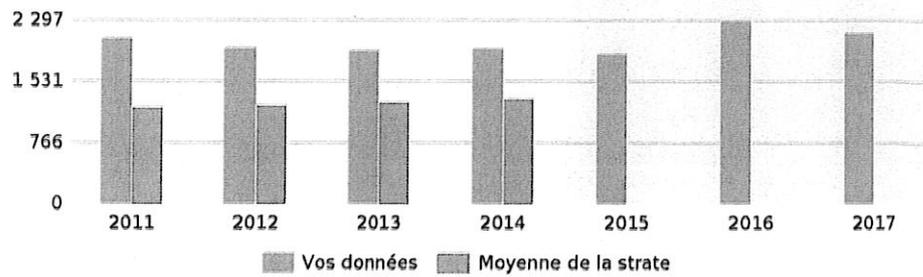
Un emprunt de 2 millions d'€ a été négocié en fin d'année et sera perçu au premier trimestre 2017 pour financer les travaux des groupes scolaires J Vilar et Réservoirs en cours.

Hors refinancement des emprunts structurés, la dette aurait diminué de 4,38 millions d'€.

### Ratio de désendettement (en années)



### Encours de dette en euros / habitant



© Finance Active

ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS					
Indices des prêts		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro	Ecarts d'indices zone euro / Indices hors zone euro et écart avec un indice hors zone euro	Autres indices
taux fixes simple, taux variable simple, échanges de taux simples	Nombre de prêts	40			
	% de l'encours	85,22%			
	Montant en €	110 291 191			
Barrière simple sans effet de levier	Nombre de prêts	1			
	% de l'encours	0,15%			
	Montant en €	191 832			
Option d'échange	Nombre de prêts	0			
Multiplicateur jusqu'à 3	Nombre de prêts	1			
	% de l'encours	3,34%			
	Montant en €	4 320 395			
Multiplicateur supérieur à 3	Nombre de prêts	1	1		
	% de l'encours	3,76%	4,83%		
	Montant en €	4 862 961	6 255 925		
Autre type de structure	Nombre de prêts				2
	% de l'encours				2,70%
	Montant en €				3 492 841

Une vue rapide de ce tableau met en évidence l'assainissement de la structure de la dette avec une part d'emprunt structuré réduite à 14,63% de l'encours.

Les emprunts classés autres indices ont été souscrits en Francs Suisses et, de ce fait, subissent une perte de change sur les remboursements traduisant un renchérissement du capital restant dû fonction du taux de change.

#### 4. LES AGENTS DE LA VILLE DE VILLEJUIF

La masse salariale de notre collectivité représente en 2016 la somme de :

47 674 875 € soit 55,66 % de la section de fonctionnement.

Ce montant est réparti ci-dessous pour les principaux secteurs.

A titre de précision, les chiffres sont arrondis, M€ signifie millions d'euros.

Services généraux : 6,7 M€, soit 14 % de la masse salariale,

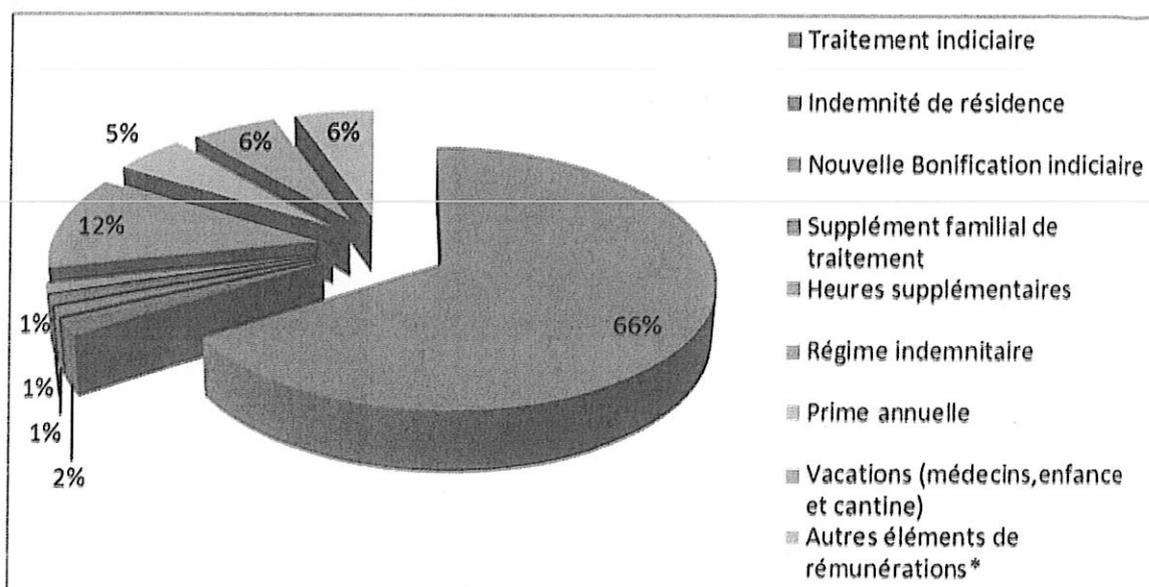
Education de 0 à 12 ans : 20 M€, soit 41 % de la masse salariale,

Culture, jeunesse et sport : 5,6 M€ soit 11,7 % de la masse salariale,

Interventions sociales et santé: 4,2 M€, soit 8,8 % de la masse salariale,

Aménagement du territoire et du cadre de vie : 8,8 M€, soit 18% % de la masse salariale.

Le schéma ci-dessous illustre la répartition des rémunérations.



#### 4.1 Les effectifs au 31/12/2016

Effectif total	2014	2015	2016
TIT et Stagiaires	1011	969	937
NTIT sur emplois permanents	161	159	181
NTIT sur emplois non permanents	213	245	236
<b>TOTAL</b>	<b>1385</b>	<b>1373</b>	<b>1354</b>

En dressant un bref bilan sur les effectifs de la collectivité au 31 décembre 2016, il y a lieu d'observer 105 suppressions et 136 créations soit une augmentation de 31 postes.

A cette même date, le nombre d'emplois permanents est de 1118 agents

- Fonctionnaires : 937 agents dont 21 stagiaires
- Non titulaires : 181 agents

236 agents non titulaires sur emplois non permanents.

#### 4.2 Les effectifs par catégorie hiérarchique au 31/12/2016

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Sans catégorie	Total
Effectif	142	129	900	183	1 354
%	10,49 %	9,53 %	66,47 %	13,52 %	100,00%

#### 4.3 Les effectifs par Filière au 31/12/2016

Filières	Nombre	% sur total
Administrative	280	25,04 %
Culturelle	44	3,94 %
Médico-sociale et sociale	107	9,57 %
Sportive	6	0,54%
Technique	494	44,19 %
Animation	172	15,38 %
Médecotechnique	5	0,45 %
Sécurité (Police Municipale)	10	0,89 %
Total	1119	100,00 %

Les chiffres mentionnés ci-dessus révèlent une diminution des effectifs de - 2,24% entre 2014 et 2016 et de - 1,4% entre 2015 et 2016.

Sont à noter également une stabilité de l'encadrement intermédiaire (catégorie B) et des agents de catégorie C et un accroissement de l'encadrement supérieur de près de 30% entre 2014 et 2016.

Par ailleurs, ces chiffres révèlent une diminution du nombre de fonctionnaires de 3,3% entre 2015 et 2016 ainsi qu'une augmentation du nombre de contractuels sur emplois permanents de 13,84%. En effet, sur 2016 un certain nombre de recrutements de cadres ont été réalisés sur des missions dont la spécificité des compétences n'a pu être trouvée en interne.

Les orientations pour 2017 consistent à maintenir la masse salariale et à optimiser les compétences des ressources internes, notamment par le biais de la formation et d'une gestion prévisionnelle des emplois et compétences anticipatrice et innovante. Ses objectifs consisteront à favoriser, d'un point de vue général, la mobilité interne et, en particulier, à anticiper les problématiques de reclassement en préparant et accompagnant les réorientations des agents exerçant des métiers jugés « pénibles » dont la durée de vie supportable sur un même poste est limitée.

Ces orientations et les objectifs déclinés s'appliqueront dans le cadre du protocole d'accord sur la mise en place des 35 heures toujours d'actualité.

Cette gestion prévisionnelle des compétences permettra également de :

- réduire les écarts entre les compétences nécessaires à l'exercice des activités principales du métier et les compétences actuelles des agents.
- identifier les métiers émergents (ou missions nouvelles) en anticipant la formation des agents à ces situations nouvelles. Ceci contribuera à favoriser et développer la mobilité interne, limitant ainsi le recours aux recrutements externes.

Enfin, la construction de parcours professionnels et un développement permanent des compétences des agents contribueront à maintenir la motivation, l'employabilité, et la prévention de l'usure professionnelle des agents.

Ces politiques Ressources Humaines participeront également de l'amélioration des conditions de travail et du service public.

Vous trouverez en annexe une note d'information sur le Rapport de Situation Comparée des conditions générales d'emploi et de formation des femmes et des hommes au sein de la ville pour l'année 2015. Cette note a déjà été présentée au conseil municipal du 24 juin 2016 comme élément facultatif. Elle est une obligation dans le ROB à partir de cette année.

### III Les engagements de la municipalité pour 2017

Le budget sera construit selon les mêmes principes qu'en 2015 et 2016.

L'inscription dans une nécessaire trajectoire de redressement des finances de la ville :

- les nouvelles charges sont conditionnées, autant que possible, à des baisses équivalentes par ailleurs,
- dans un souci d'efficacité accrue du service au public, les projets, événements et actions font systématiquement l'objet d'une évaluation en amont des coûts de fonctionnement en termes financiers d'une part et, d'autre part en termes de masse salariale impliquée,
- un soin particulier est également donné à l'identification systématique d'un responsable administratif et d'un pilote politique pour chacune des initiatives mentionnées.

Deux chantiers devraient aboutir en 2017 permettant d'améliorer le taux de recouvrement des recettes :

- la refonte des grilles de quotients familiaux et des tarifs des activités municipales, en veillant à l'équité d'accès aux offres du service public mais en assumant la fin de la gratuité de certaines prestations,
- la redéfinition des droits et redevances d'occupation du domaine public (droits de voirie, taxes sur la publicité, sur les enseignes, droits de stationnement, etc...).

Les propositions d'activités et les projets proposés par les services, en concertation avec les membres de l'exécutif, respecteront les priorités suivantes :

- poursuite de la montée en charge de la prévention-propreté,
- maintien des budgets solidarité, sécurité, éducation et petite enfance en tenant compte des besoins les plus impérieux des habitants,
- sélection des actions à mener dans les domaines non prioritaires de l'intervention municipale,
- progression mesurée de la masse salariale s'appuyant sur une montée en efficacité de l'ensemble des services, la mise en place progressive d'une Gestion prévisionnelle des effectifs, emplois et compétences et l'activation

d'une politique indemnitaire valorisante dans le cadre d'une réflexion globale sur les conditions de travail,

- montée en puissance de l'e-administration et amélioration de l'accueil et de la capacité de réponse au public.

Réaliser ces orientations sera facilité par la mise en place progressive de la nouvelle organisation, sous l'égide du comité de pilotage et de la Direction générale.

Il s'agit de poursuivre la modernisation de l'administration, d'en renforcer la cohérence et la complémentarité pour accroître la performance globale de l'action de la collectivité au service de tous les Villejuifois.

De tout ce qui précède, les prévisions budgétaires peuvent être estimées comme suit :

PREVISION D'EVOLUTION DES CHARGES				
CHAPITRES	BP + DM 2016	2017	évolution en %	
011	Charges à caractère général	16 028	15 801	-1,42%
012	Dépenses de personnel	50 250	51 925	3,33%
014	Atténuations de produits	407	665	63,50%
042	Opération d'ordre (amortissement)	3 211	2 460	-23,38%
65	Autres charges à caractère général	15 253	14 956	-1,95%
	<i>Indemnités élus</i>	639	609	-4,69%
	<i>Service incendie et de secours</i>	1 043	910	-12,74%
	<i>Contributions organismes de regroupe</i>	10 148	10 215	0,66%
66	Charges financières	4 439	3 468	-21,88%
67	Charges exceptionnelles	348	333	-4,12%
68	Dotations aux provisions	80	70	-12,50%
<b>Total dépenses</b>		90 015	89 678	-0,37%

PREVISION D'EVOLUTION DES RECETTES				en K€
CHAPITRES		BP + DM 2016	2017	évolution en %
013	Atténuations de charges	759	604	-20,43%
042	Opérations d'ordre	250	623	149,03%
70	Produit des services	5 315	5 144	-3,23%
73	Impôts et taxes	68 145	68 228	0,12%
	<i>Taxe d'habitation</i>	24 283	24 305	0,09%
	<i>Taxes foncières</i>	18 383	18 500	0,63%
	<i>Droits de mutation</i>	1 520	1 500	-1,32%
	<i>FSRIF</i>	2 941	2 941	0,00%
	<i>Métropole</i>	19 801	19 801	0,00%
74	Dotations et participations	17 613	16 101	-8,58%
	<i>DGF</i>	9 930	8 524	-14,16%
	<i>DSU,DNP,DGD</i>	2 107	2 096	-0,50%
	<i>Compensations fiscales</i>	1 532	1 465	-4,38%
75	Autres produits	627	553	-11,86%
76	Produits financiers	1 444	1 484	2,77%
	<i>Fonds de soutien</i>	1 444	1 444	-
77	Produits exceptionnels	3	3	-3,10%
	<b>Total recettes</b>	<b>94 158</b>	<b>92 740</b>	<b>-1,51%</b>

	CA 2015	BP + DM 2016	prévu 2017
Epargne brute de gestion courante	12 518	10 099	6 923
- Charges d'intérêts et fonds de soutien			
= Epargne brute	7 881	7 104	4 899
- Capital des emprunts			
= Epargne nette	1 355	-191	-4 043
Encours de la dette au 31 décembre	106,05	129,42	126,47

S'agissant de l'investissement, outre les dépenses indispensables au maintien de notre patrimoine et des espaces extérieurs, à l'accessibilité et mises aux normes réglementaires de nos bâtiments estimées entre 3 et 3,7 millions d'euros chaque année, aux moyens généraux des services estimés annuellement à environ 1,5 - 1,7 millions d'euros, le programme d'investissement sera axé sur :

- la réalisation de l'école des réservoirs qui se poursuivra jusqu'en 2019, avec 2 944K€ et 10 798 K€ prévus respectivement pour 2017 et 2018 ;

- la réhabilitation de l'accueil de la mairie et des espaces de travail des services état civil et affaires générales, environ 985 K€ ;
- la réalisation de la hall des sports puis de la maison des arts martiaux, opérations qui seront lissées jusqu'en 2020 en fonction des étapes de construction ;
- les premières opérations liées à la rénovation urbaine des quartiers Lebon-Lamartine puis des Lozaitz.

Ce programme s'accompagne de la recherche active de financements au travers de projets urbains partenariaux, de subventions d'investissement, et de cessions de terrains au fur et à mesure de l'avancée des projets urbains.

## IV Le budget annexe Flobail

Pour rappel, ce budget se rapporte au règlement en location-bail de deux bâtiments situés 17 rue P. Bert et 6, place de la Fontaine.

Les dépenses sont constituées des loyers du crédit-bail, des charges de copropriétés et de la taxe foncière.

Les recettes correspondent aux loyers versés par l'inspection académique et la Confédération Nationale du logement, et à une subvention du budget principal de la ville. Cette subvention est nécessaire compte-tenu des difficultés rencontrées pour louer le second local.

CHAPITRES		2015	2016	évolution en €	évolution en %
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>					
011	Charges à caractère général	45 782	48 033	2 251	4,92%
65	Autres charges de gestion courante			0	
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>					
75	Autres produits de gestion courante	20 332	20 422	89	0,44%
77	Produits exceptionnels	24 000	29 071	5 071	21,13%
<b>TOTAL</b>		-1 450	1 459	2 909	-200,62%

Pour 2017, les dépenses devraient progresser de plus de 6% sur le remboursement du crédit-bail et de seulement 0,38% sur les recettes des loyers. Le budget sera donc équilibré par une subvention du budget principal de la ville.

## Annexes au rapport d'orientation budgétaire

### Présentation brève et synthétique retraçant les informations financières sur l'environnement économique

Le projet de Loi de finances pour 2017 prévoit que le déficit public représentera 3,3% du PIB en 2016 puis 2,7% en 2017. La cible de déficit retenue pour 2017 repose sur un scénario macroéconomique de 1,5% de croissance du PIB, comme en 2016. Les principaux éléments de cadrage du PLF 2017 sont les suivants :

Taux de variation en volume, sauf indications contraires	2012	2015	2016	2017
<b>Environnement international</b>				
Taux de croissance du PIB aux États-Unis (en %)	2,2	2,6	1,5	2,1
Taux de croissance du PIB dans la zone euro (en %)	-0,9	2,0	1,6	1,5
Prix à la consommation dans la zone euro (en %)	2,5	0,0	0,2	1,1
Prix du baril de Brent (en dollars)	112	53	42	45
Taux de change euro/dollar	1,29	1,11	1,11	1,12

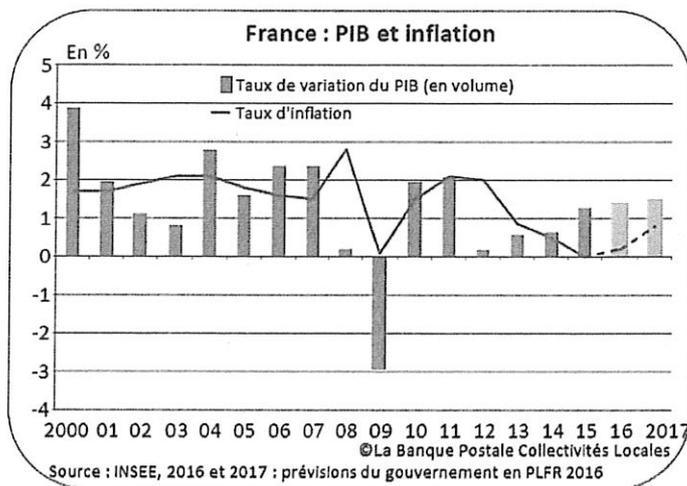
#### Économie française

PIB total (valeur en milliards d'euros)	2087	2181	2232	2287
Variation en volume (en %)	0,2	1,3	1,5	1,5
Variation en valeur (en %)	1,3	1,9	2,3	2,4
Pouvoir d'achat du revenu disponible (en %) <sup>1</sup>	-0,9	1,6	1,9	1,5
Dépenses de consommation des ménages (en %)	-0,3	1,5	1,8	1,6
Investissement des entreprises, hors construction (en %)	2,6	3,7	4,9	4,5
Exportations (en %)	2,5	6,1	0,9	3,5
Importations (en %)	0,7	6,6	2,1	4,0
Prix à la consommation (hors tabac, en %)	1,9	0,0	0,1	0,8
Balance commerciale (biens, données douanières FAB-FAB) (en milliards d'euros)	-67,6	-45,7	-45,3	-48,9
Capacité de financement des administrations publiques (en % du PIB) <sup>2</sup>	-4,8	-3,5	-3,3	-2,7

(1) Déflaté par le déflateur de la consommation des ménages.

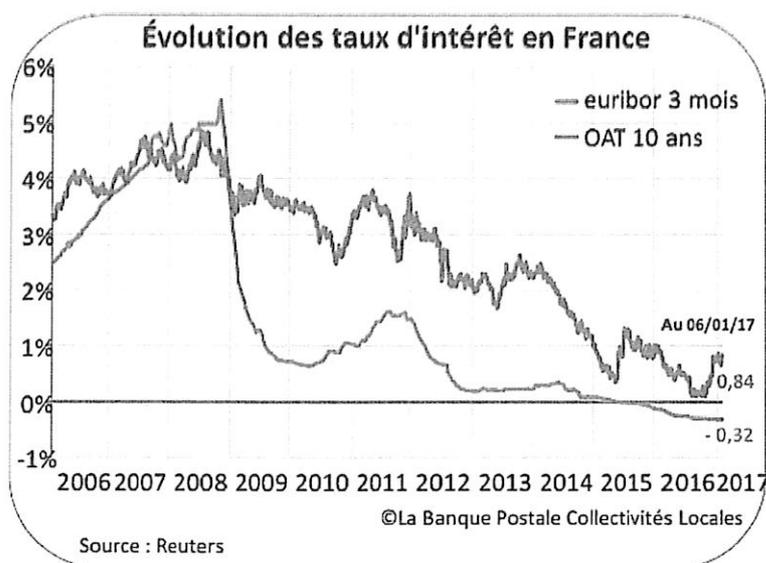
(2) Capacité de financement au sens des règles du traité de Maastricht.

Si le déficit du budget de l'Etat français atteint environ 69,0 milliards d'euros en 2016 (72,3 dans la prévision 2016), soit trois milliards de mieux que prévu à l'origine, après 70,5 milliards en 2015. La cible de déficit pour 2017 est sujette à d'importants aléas, tant en matière de croissance économique que de dérive des dépenses publiques.



En effet, la cible retenue pour 2017 repose sur un scénario macroéconomique qui peut paraître optimiste (1,5% de croissance du PIB) au regard d'un contexte qui pourrait être moins favorable que ces deux dernières années :

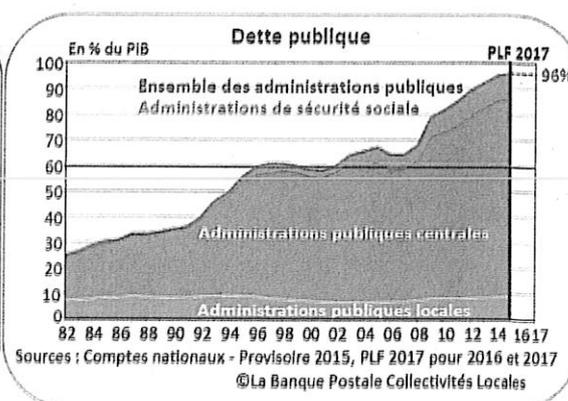
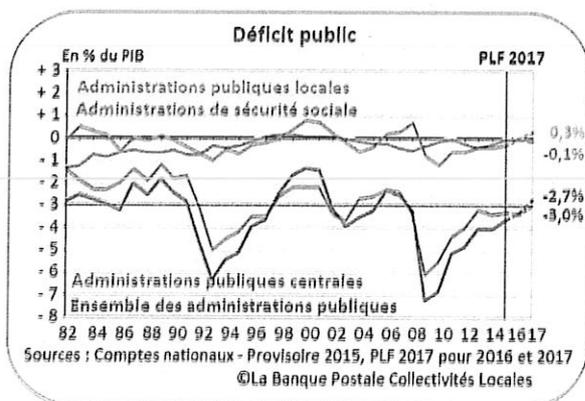
- Les prix du pétrole et des matières premières ont baissé de la mi-2014 à la fin 2015, avant un contrechoc à la hausse. Ces mouvements brutaux ont donné à l'économie réelle des impulsions majeures. L'effondrement du prix du pétrole en deux étapes, une première baisse de 50 % à partir de l'été 2014, une seconde baisse à nouveau de 50 % à l'été 2015 représente un bonus de pouvoir d'achat pour les pays consommateurs de l'ordre de 1 à 1,5 point de PIB, très favorable à l'ensemble de ces pays.
- Les taux d'intérêt ont baissé de 150 à 200 points de base dans les pays développés en 2015-2016.



- Enfin, un élément spécifique à la zone euro, a été la baisse du taux de change de l'euro.

En 2015 puis en 2016, le taux de croissance de la zone euro aura été de 1,7 % par an dans un environnement extrêmement favorable. Ces facteurs favorables ont disparu ou sont en passe de l'être.

Par ailleurs, de fortes incertitudes entourent la trajectoire de la dépense publique alors que le « plan d'économies de 50 milliards d'euros » a été réduit du fait de plusieurs dépenses additionnelles (sécurité, filière agricole, enseignants...) qui ont été annoncées ces derniers mois. Le PLF 2017 prévoit alors que le budget de l'Etat porte la quasi-totalité du déficit public, que la progression de la dépense publique sera plus rapide en 2017 qu'en 2016 (+1,6%), au-dessus de l'objectif inscrit dans le Programme de stabilité (+1,1%).



## **Note d'information sur le Rapport de Situation Comparée des conditions générales d'emploi et de formation des femmes et des hommes au sein de la ville pour l'année 2015**

La présente note sur le Rapport de Situation Comparée des conditions d'emploi des femmes et des hommes au sein de la collectivité vous a été présenté lors de la séance du conseil municipal du 24 juin 2016. Elle rappelle le cadre légal, les pratiques villejuifoisées et quelques éléments clefs du rapport complet.

Le rapport complet présenté rassemble les 27 indicateurs obligatoires.

### **I Le cadre légal**

La loi n° 83-635 du 13 juillet 1983 prévoit que les entreprises soumises au droit du travail présentent chaque année devant le comité d'entreprise ou les représentants du personnel un rapport de situation comparée (RSC) des conditions générales d'emploi et de formation des femmes et des hommes dans l'entreprise.

Cette démarche est étendue à la fonction publique.

En cohérence avec le rapport annuel sur l'état de la fonction publique, les questions relatives à l'égalité professionnelle seront désormais abordées spécifiquement à deux niveaux :

- Au travers du rapport annuel sur l'égalité entre les femmes et les hommes présenté devant le conseil commun de la fonction publique (CCFP)
- Au travers de l'insertion dans les REC (rapport sur l'état de la collectivité) d'un RSC (rapport de situation comparée) présenté devant les comités techniques dans les trois versants de la fonction publique.

#### 1) Le rapport annuel relatif à l'égalité professionnelle dans la fonction publique

Il permettra de présenter devant le conseil commun de la fonction publique, ainsi que devant le conseil supérieur de chaque versant de la fonction publique des orientations pluriannuelles et un plan d'actions sur la question de l'égalité professionnelle.

#### 2) Le rapport relatif à l'égalité professionnelle contenu dans le REC

Les REC des employeurs relevant de la fonction publique de l'état, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière comprendront obligatoirement un volet égalité professionnelle. Ce RSC relatif à l'égalité professionnelle présenté devant l'ensemble des comités techniques devra permettre d'élaborer un plan d'actions destiné à assurer l'égalité professionnelle et

à réduire les inégalités. Ce plan d'action sera établi après avoir été concerté avec les organisations syndicales, et déterminera des objectifs et actions permettant de les atteindre, ainsi que les conditions de leur suivi.

Ci-joint en annexe la liste des indicateurs qui doivent être traités dans le RSC. Le socle commun du RSC au sein des REC dans chaque versant de la fonction publique contient 24 indicateurs. Les indicateurs 4bis, 6bis et 27 bis étant présents uniquement dans le rapport annuel égalité professionnel présenté devant le CCFP.

## **II L'application à Villejuif**

Les REC de la ville et du CCAS ont été présentés lors de la séance commune du Comité Technique / Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail du 21 juin 2016 concernant l'année 2015.

La collectivité, pour cette année, a fait le choix de présenter en plus du REC, un bilan social (plus qualitatif) qui permettra d'être plus en mesure de déterminer un plan d'actions à mettre en œuvre pour réduire les écarts identifiés dans le cadre de ce rapport.

### **Quelques points saillants du rapport :**

#### **Effectifs**

À Villejuif l'effectif titulaire se compose à 61% de femmes. Les postes de non titulaires sont pour 80% occupés par elles également.

Elles ne représentent que 8 % des postes de catégorie A de la collectivité (titulaires + non titulaires).

#### **Promotions**

Les promotions internes 2015 ont bénéficié, tout cadre d'emplois confondus, à hauteur de 58% à des femmes et 42% à des hommes.

#### **Rémunération**

En 2015 le salaire des femmes est encore légèrement inférieur à celui des hommes :

chez les agents titulaires :

- Catégorie A : - 13,34 %
- Catégorie B : - 4,8 %
- Catégorie C : - 6 %

Chez les non titulaires :

- Catégorie A : +11,6 %

- Catégorie B : - 22,77 %
- Catégorie C : - 3,73 %

### **Formation**

614 agents ont suivi des formations en 2015. Les femmes représentaient près de 63% du nombre d'agents total formé.

## Les indicateurs du Rapport de Situation comparée

### Indicateur 1 :

- Effectifs Physiques et en ETP des titulaires et non titulaires : répartition par catégorie hiérarchique

### Indicateur 3 :

- Répartition des effectifs selon la durée du travail : temps complet, temps partiel, temps incomplet/non complet

#### 1. LES EFFECTIFS TITULAIRES

- ⇒ Effectifs Physiques des titulaires occupant un emploi permanent au 31/12/2015 par catégorie et par temps de travail

CATEGORIES	TEMPS COMPLET								TEMPS NON COMPLET		TOTAL
	TEMPS PLEIN		TEMPS PARTIEL						H	F	
	100%		Moins de 80%		De 80 à moins de 90%		90% et plus				
	H	F	H	F	H	F	H	F			
Catégorie A+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie A	22	46	0	1	0	1	0	0	0	1	71
Catégorie B	42	69	0	0	0	3	0	0	0	1	115
Catégorie C	310	445	0	4	2	16	0	1	0	5	783
<b>TOTAL</b>	<b>374</b>	<b>560</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>969</b>

- ⇒ Effectifs en ETP des titulaires occupant un emploi permanent au 31/12/2015 par catégorie et par temps de travail

Nombre d'agents en ETP	Fonctionnaires et Stagiaires		TOTAL
	Hommes	Femmes	
Catégorie A+	0	0	0
Catégorie A	22	48,3	70,3
Catégorie B	42	71,4	113,4
Catégorie C	313,1	461,7	774,8
<b>TOTAL</b>	<b>377,1</b>	<b>581,4</b>	<b>958,5</b>

## 2. LES EFFECTIFS NON TITULAIRES

⇒ Effectifs Physiques des non titulaires occupant un emploi permanent au 31/12/2015 par catégorie et par type de contrats

CATEGORIE	Article 3 de la loi du 28 janvier 1984, modifié par la loi 2012-247 du 12 mars 2012 article 41 (V)								TOTAL	Dont CDI		Dont CDD		TOTAL
	Article 3-1		Article 3-2		Article 3-3, 1°		Article 3-3, 2°			H	F	H	F	
	Remplaçants		Affecté sur postes vacants		Pas de cadre d'emploi existant		Catégorie A selon les fonctions ou pour les besoins de service							
	H	F	H	F	H	F	H	F						
A+	0	0	0	0	0	0	0	0	0					0
A	0	0	6	11	7	28	3	4	59	6	24	10	19	59
B	0	1	5	14	0	4	0	0	24	4	5	15		24
C	9	41	1	23	1	1	0	0	76	1	1	10	64	76
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>42</b>	<b>12</b>	<b>48</b>	<b>8</b>	<b>33</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>159</b>	<b>7</b>	<b>29</b>	<b>25</b>	<b>98</b>	<b>159</b>

⇒ Effectifs Physiques des non titulaires occupant un emploi permanent au 31/12/2015 par catégorie et par temps de travail

CATEGORIES	TEMPS COMPLET								TEMPS NON COMPLET		TOTAL
	TEMPS PLEIN		TEMPS PARTIEL						Hommes	Femmes	
	100%		Moins de 80%		De 80 à moins de 90%		90% et plus				
	H	F	H	F	H	F	H	F			
Catégorie A+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie A	11	27	0	0	0	0	0	0	5	16	59
Catégorie B	4	14	0	0	0	0	0	0	1	5	24
Catégorie C	10	62	0	0	0	0	0	0	1	3	76
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>103</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>24</b>	<b>159</b>

⇒ Effectifs en ETP des non titulaires occupant un emploi permanent au 31/12/2015 par catégorie

Nombre d'agents en ETP	Non Titulaires		TOTAL
	Hommes	Femmes	
Catégorie A+	0	0	0
Catégorie A	16	43	59
Catégorie B	5	19	24
Catégorie C	11	65	76
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>	<b>127</b>	<b>159</b>

**Indicateur 2 :**

- Age moyen et médian par statut, par catégorie hiérarchique

Sexe et Catégorie	Titulaires			Non Titulaires Permanents		
	Effectif	Age moyen	Age médian	Effectif	Age moyen	Age médian
<b>Hommes</b>	<b>376</b>	<b>45</b>	<b>46</b>	<b>32</b>	<b>39</b>	<b>35</b>
<b>A+</b>	0	0	0	0	0	0
<b>A</b>	22	47	47	16	46	49
<b>B</b>	42	45	44	5	32	35
<b>C</b>	312	45	46	11	32	29
<b>Femmes</b>	<b>593</b>	<b>46</b>	<b>47</b>	<b>127</b>	<b>39</b>	<b>38</b>
<b>A+</b>	0	0	0	0	0	0
<b>A</b>	49	46	48	43	48	51
<b>B</b>	73	47	48	19	37	36
<b>C</b>	471	46	47	65	34	30
<b>TOTAL</b>	<b>969</b>	<b>45,53</b>	<b>47</b>	<b>159</b>	<b>39,51</b>	<b>44</b>

**Indicateur 4 :**

- Répartition des effectifs selon l'organisation du travail : travail de nuit, horaires variables, travail atypique dont travail durant le week-end (avec définition)

	Nombre de fonctionnaires et de non titulaires à temps complet et temps plein concernés au 31 décembre 2015		
	Hommes	Femmes	Total
Cycle hebdomadaire	400	687	1 087
Cycle mensuel			0
Cycle saisonnier			0
Cycle annuel			0
Autre cycle			0
Total tous types de cycle	400	687	1 087

Quel que soit le statut des agents, leur cycle de travail en paie est toujours calculé par rapport à un cycle hebdomadaire.

	Nombre de fonctionnaires et de non titulaires à temps complet concernés au 31 décembre 2015		
	Hommes	Femmes	Total
Horaires décalés			0
Travail de nuit			0
Travail le week-end			0
Au moins une de ces contraintes	0	0	0

Au sens de la paie, le travail de nuit du week-end concernerait les agents travaillant le dimanche car le samedi est payé comme les autres jours de la semaine. Il n'y en a pas à Villejuif.

#### **Indicateur 5 :**

- **Nombre d'agents ayant ouverts un CET ; nombre de jours stockés, nombre de jours utilisés**

2.3.1 - Nombre de comptes épargne-temps	Nombre total de comptes épargne-temps (CET) ouverts depuis le décret du 26 août 2004			dont Nombre de comptes épargne-temps (CET) ouverts dans l'année 2015		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Catégorie A	21	42	63	1	9	10
Catégorie B	32	51	83	3	7	10
Catégorie C	133	271	404	17	35	52
Toutes catégories	186	364	550	21	51	72

2.2.3.2 - Nombre de jours accumulés	Nombre de jours accumulés au 31/12/2015 hors jours versés au titre de l'année 2015			Nombre de jours versés au titre de l'année 2015		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Catégorie A	63	290	353	38	95	133
Catégorie B	260	361	621	86	109	195
Catégorie C	966	1 910	2 876	363	548	911
Toutes catégories	1 289	2 561	3 850	487	752	1 239

2.2.3.3 Nombre de jours utilisés par type de consommation (cf. décret n° 2010-531 du 20 mai 2010)	Nombre de jours utilisés sous forme de congés en 2015			Nombre de jours indemnisés en 2015			Nombre de jours pris en compte au titre de la Rafp* en 2015		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Catégorie A		13	13			0			0
Catégorie B		10	10			0			0
Catégorie C	34	27	61			0			0
Toutes catégories	34	50	84	0	0	0	0	0	0

**Indicateur 6 :**

- Répartition agents recrutés selon le statut par type de recrutement (concours externes, internes, sans concours, mutation, embauche) et par catégorie

Catégorie	Recrutement direct		Voie de concours		Mutation		Détachement de la FPE		Réintégration		Transfert de compétence		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
A+													0	0
A			1		1	2							2	2
B			1			1			1				2	1
C		2		3	3	2		1	3	1			6	9
TOTAL	0	2	2	3	4	5	0	1	4	1	0	0	10	12

**Indicateur 7 :**

- Répartition des départs par catégorie hiérarchique et selon le statut par motif : retraite, démission, fin de contrat de travail à durée déterminée, inaptitude définitive, décès

➤ Titulaires

Fonctionnaire	Hommes				Femmes				Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total	

Nombre d'agents ayant quitté la collectivité dans l'année et non présents au 31/12/2015 suite à :

Mise à disposition dans une autre collectivité ou structure (Ne prendre en compte que les mises à disposition complètes)				0				0	0
Détachement dans une autre structure. Agents de la collectivité qui ont été détachés au cours de l'année 2015 dans une autre structure (fonction publique d'Etat, fonction publique hospitalière, ...)	1		1	2	2		2	4	6
Mise en disponibilité, congé parental.			4	4		2	13	15	19
Décharge de service pour exercice de mandats syndicaux (Article 100)				0				0	0
Congé formation				0				0	0
Mutation (changement de collectivité)	2			2	1		5	6	8
Fin de détachement dans votre collectivité (agents originaires d'autres structures (fonction publique d'Etat, fonction publique hospitalière,...) dont le détachement dans votre collectivité s'est terminé dans l'année 2015)				0			1	1	1
Décharge d'emploi et de fonctions (agent pris en charge par la CNFPT ou le CDG)				0				0	0
Démission				0				0	0
Départ à la retraite	3		9	12		1	16	17	29
Licenciement				0				0	0
Décès			2	2			1	1	3
Autres cas (révocation, abandon de poste, perte de la nationalité française, etc...)			3	3				0	3
Transfert de compétence				0				0	0
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>19</b>	<b>25</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>38</b>	<b>44</b>	<b>69</b>

➤ Non titulaires

Non-titulaires sur emplois permanents	Hommes				Femmes				Total
	Cat A	Cat B	Cat C	Total	Cat A	Cat B	Cat C	Total	

Motif de départ	Cat A	Cat B	Cat C	Total	Cat A	Cat B	Cat C	Total	Total
Nombre d'agents ayant quitté la collectivité dans l'année et non présents au 31/12/2015 suite à :									
Mise à disposition dans une autre collectivité ou structure (Ne prendre en compte que les mises à disposition complètes)				0				0	0
Mise en disponibilité, congé parental.				0				0	0
Congé formation				0				0	0
Démission	2	2	1	5	3	1	2	6	11
Fin de contrat (ne pas inclure les agents non titulaires titularisés dans l'année 2015)	1	2	5	8		2	9	11	19
Départ à la retraite				0			1	1	1
Licenciement				0				0	0
Décès				0				0	0
Autres cas (révocation, abandon de poste, perte de la nationalité française, etc...)				0			2	2	2
Transfert de compétence				0				0	0
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>13</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>14</b>	<b>20</b>	<b>33</b>

Indicateur 8 :

- Effectifs d'agents titulaires dont la pension est entrée en paiement année X
- âge moyen de départ à la retraite (catégories sédentaires actives)

Départs en retraite en 2015	
HOMMES	FEMMES
12	17

AGES	Départs en retraite en 2015	
	HOMMES	FEMMES
49		1
56		1
59	1	1
60	3	4
61	1	4
62	2	
63	1	1
64		1
65		1
66	1	
67	1	
<b>TOTAL</b>	10	14
<b>AGE MOYEN</b>	62 ans	60 ans

AGES	Départs en retraite pour invalidité en 2015	
	HOMMES	FEMMES
47		1
50		1
51		1
56	1	
58	1	
<b>TOTAL</b>	2	3
<b>AGE MOYEN</b>	57 ans	49 et 4 mois

**Indicateur 9 :**

- Répartition des effectifs des emplois supérieurs et dirigeants

Emplois fonctionnels		Fonctionnaires de la fonction publique territoriale												
		Administrateurs		Attachés		Ingénieurs		Autres		Total				
		H	F	H	F	H	F	H	F					
<b>Emplois fonctionnels administratifs</b>														
	Directeur général des services ou directeur					1								1
	Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint			2	1									3
	<b>Total</b>	0	0	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	4
<b>Emplois fonctionnels techniques</b>														
	Directeur général des services techniques													0
	Directeur des services techniques													0
	<b>Total</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**Indicateur 10 :**

- Flux annuels de nominations aux emplois supérieurs et dirigeants (loi du 12 mars 2012)

Non concerné en 2015

**Indicateur 11 :**

- Répartition des candidats aux concours et examens professionnels (inscrits/présents/admissibles/admis)

	Concours						Examens						Total des admis	
	Inscrits		Admissible		Admis		Inscrits		Admissible		Admis			
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
2015	29	59	5	10	0	4	10	15	3	10	0	8	0	12

**Indicateur 12 :**

- Répartition des agents promus/promouvables par grade et durée moyenne entre deux promotions

**Indicateur 13 :**

- Répartition des agents bénéficiant d'une promotion interne par corps ou par cadre d'emploi

CADRE D'EMPLOI	GRADE	Cat	Avancement de grade				Promotion interne			
			Promouvables		Promus		Promouvables		Promus	
			H	F	H	F	H	F	H	F
Attachés territoriaux	attaché	A					27	45	2	2
	<b>TOTAL cadre d'emploi</b>	<b>A</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>27</b>	<b>45</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
Rédacteurs Territoriaux	rédacteur	B					1	19	0	3
	Réd pal 1cl	B	0	1	0	0				
	<b>TOTAL cadre d'emploi</b>	<b>B</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>3</b>
Adjoints administratifs	Adjnt adm 1cl	C	5	13	0	0				
	Adjnt adm pal 2cl	C	0	8	0	7				
	Adjnt adm pal 1cl	C	0	4	0	3				
	<b>TOTAL cadre d'emploi</b>	<b>C</b>	<b>5</b>	<b>25</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Agents de maîtrise territoriaux	Agt maîtrise pal	C	2	0	2	0				
	Agt maîtrise	C					76	40		
	<b>TOTAL cadre d'emploi</b>	<b>C</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>76</b>	<b>40</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Adjoints techniques territoriaux	Adjnt tech 1cl	C	31	26	9	9				
	Adjnt tech pal 2cl	C	3	1	3	0				
	Adjnt tech pal 1cl	C	4	3	3	2				
	<b>TOTAL cadre d'emploi</b>	<b>C</b>	<b>38</b>	<b>30</b>	<b>15</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Ingénieurs territoriaux	ingénieur	A					2	0	1	0
	Ing en chef cl normale	A	1	0	0	0				
	<b>TOTAL cadre d'emploi</b>	<b>A</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
Techniciens territoriaux	Technicien	B					79	13		
	<b>TOTAL cadre d'emploi</b>	<b>B</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>79</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Adjoints territoriaux du patrimoine	Adjnt pat 1cl	C	1	2	1	2				
	Adjnt pat pal 2cl	C	1	0	1	0				
	<b>TOTAL cadre d'emploi</b>	<b>C</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Médecins territoriaux	Médecin hors cl	A	0	1	0	0				
	<b>TOTAL cadre d'emploi</b>	<b>A</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Auxiliaires de soins territoriaux	Aux soins pal 2cl	C	0	1	0	0				
	Aux soins pal 1cl	C	0	1	0	1				
	<b>TOTAL cadre d'emploi</b>	<b>C</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

CADRE D'EMPLOI	GRADE	Cat	Avancement de grade				Promotion interne			
			Promouvables		Promus		Promouvables		Promus	
			H	F	H	F	H	F	H	F
Educatrices territoriales de jeunes enfants	Educ pal jeunes enfants	B	0	1	0	1				
	<b>TOTAL cadre d'emploi</b>	<b>B</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
ATSEM	atsem pal 2cl	C	0	2	0	1				
	atsem pal 1cl	C	0	4	0	2				
	<b>TOTAL cadre d'emploi</b>	<b>C</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Animateurs territoriaux	animateur	B					4	5	2	1
	animateur pal 2cl	B	5	2	4	2				
	<b>TOTAL cadre d'emploi</b>	<b>B</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
Adjointes territoriales d'animation	Adjt anim 1cl	C	7	7	3	3				
	Adjt anim pal 2cl	C	1	0	1	0				
	Adjt anim pal 1cl	C	0	2	0	2				
	<b>TOTAL cadre d'emploi</b>	<b>C</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Conservatrices territoriales des bibliothèques	conservateur bib	A					0	3	0	0
	<b>TOTAL cadre d'emploi</b>	<b>A</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	attaché cons pat	A					1	13	0	1
	<b>TOTAL cadre d'emploi</b>	<b>A</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Bibliothécaires territoriaux	bibliothécaire	A					1	13		
	<b>TOTAL cadre d'emploi</b>	<b>A</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	assist conservation	B					1	0		
	<b>TOTAL cadre d'emploi</b>	<b>B</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Conseillers territoriaux des APS	conseiller APS	A					1	2	0	0
	<b>TOTAL cadre d'emploi</b>	<b>A</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Educatrices territoriales des APS	éducateur APS	B					1	0	0	0
	<b>TOTAL cadre d'emploi</b>	<b>B</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Conseillers territoriaux socio-éducatifs	conseiller socio-éduc	A					0	7		
	<b>TOTAL cadre d'emploi</b>	<b>A</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Chefs de service police municipale	chef service de PM	B					1	2	0	0
	<b>TOTAL cadre d'emploi</b>	<b>B</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>			<b>61</b>	<b>79</b>	<b>27</b>	<b>35</b>	<b>196</b>	<b>164</b>	<b>5</b>	<b>7</b>

En 2015 sur 140 agents promouvables, 62 agents ont bénéficié d'un avancement de grade soit 44,28 % des agents promouvables. Parmi les agents promus, sont répertoriées 56,5 % de femmes.

En 2015 sur 360 agents promouvables, 12 agents ont bénéficié d'une promotion interne soit 3,33 % des agents promouvables. À noter parmi les agents promus, il y a 58,3 % de femmes.

**Indicateur 14 :**

- Taux de mobilité géographique, catégorielle, statutaire et structurelle (inter-employeurs au sein du même versant)

Non concerné

**Indicateur 15 :**

- Part des femmes dans la composition des jurys de concours et examens professionnels ; part de présidentes de jurys de concours et examens professionnels

Non concerné

**Indicateur 16 :**

- Rémunérations nettes mensuelles moyennes par statut, par catégorie hiérarchique (A+, A, B, C) et par PCS ; rémunérations par déciles

⇒ Rémunérations nettes mensuelles par statut et par catégorie

	Titulaires			Non Titulaires permanents		
	Hommes	Femmes	Hommes et Femmes	Hommes	Femmes	Hommes et Femmes
A	3460,29	3053,15	3203,41	2080,17	2353,08	2273,3
B	2381,18	2272,05	2312,4	1690,22	1376,71	1460,31
C	1808,58	1705,68	1746,47	1420,28	1369,2	1378,3
Sans catégorie	0	0	0	2493,91	2493,13	2293,33
Moyenne	1997,68	1883,23	1930,13	1847,45	1766,29	1785,21

➤ Rémunérations nettes mensuelles par déciles et par statut

Les déciles sont les valeurs qui partagent une distribution en dix parties égales.

Ainsi, pour une distribution de salaires :

- le premier décile (noté généralement D1) est le salaire au-dessous duquel se situent 10 % des salaires ;
- le neuvième décile (noté généralement D9) est le salaire au-dessous duquel se situent 90 % des salaires.

Les titulaires :

	Hommes	Femmes	Effectif total
Décile 1	1531,39	1488,92	1497,93
Décile 2	1615,78	1596,75	1602,1
Décile 3	1673,24	1630,38	1647,89
Décile 4	1733,77	1681,02	1706,99
Décile 5	1840,31	1760,81	1790,51
Décile 6	1968,61	1822,08	1873,8
Décile 7	2086,95	1916,45	1992,06
Décile 8	2211,58	2074,39	2168,82
Décile 9	2475,86	2575,18	2615,75

Les non titulaires permanents :

	Hommes	Femmes	Effectif total
Décile 1	777,17	853,1	819,88
Décile 2	1083,19	1322,42	1271,85
Décile 3	1359,2	1445,87	1424,21
Décile 4	1528,87	1532,19	1530,41
Décile 5	1653,09	1560,03	1560,03
Décile 6	1738,73	1638,31	1654,88
Décile 7	1951,47	1786,91	1830,66
Décile 8	2166,67	2273,66	2166,67
Décile 9	2743,85	3076,26	2977,94

**Indicateur 17 :**

- Part des primes et indemnités dans la rémunération globale par catégorie hiérarchique (A+, A, B,C)

Statuts et Catégories	HOMMES				
	BRUT	Prime annuelle		Régime indemnitaire	
		Montant	Taux	Montant	Taux
Titulaires	15 880 749,12	909 047,55	5,72	2 039 770,30	12,84
Cat. A	1 990 649,27	76 354,54	3,84	390 752,55	19,63
Cat. B	2 350 616,39	112 417,33	4,78	381 413,91	16,23
Cat. C	11 539 483,46	720 275,68	6,24	1 267 603,84	10,98
Non Tit perm.	2 842 800,94	143 877,31	5,06	353 566,69	12,44
Cat. A	1 228 004,97	50 761,49	4,13	164 026,77	13,36
Cat. B	366 088,04	20 751,64	5,67	57 557,03	15,72
Cat. C	1 248 707,93	72 364,18	5,80	131 982,89	10,57

Statuts et Catégories	FEMMES				
	BRUT	Prime annuelle		Régime indemnitaire	
		Montant	Taux	Montant	Taux
Titulaires	10 598 519,84	581 673,74	5,49	1 386 954,50	13,09
Cat. A	963 867,10	32 044,45	3,32	236 981,14	24,59
Cat. B	1 395 606,40	64 803,01	4,64	244 762,25	17,54
Cat. C	8 239 046,34	484 826,28	5,88	905 211,11	10,99
Non Tit perm.	928 525,97	38 873,43	4,19	140 725,00	15,16
Cat. A	589 518,28	18 566,76	3,15	98 528,87	16,71
Cat. B	119 122,86	7 520,00	6,31	21 173,40	17,77
Cat. C	219 884,83	12 786,67	5,82	21 022,73	9,56

**Indicateur 18 :**

- Nombre moyen de jours de formation statutaire (dont suite à promotion), professionnelle par catégorie hiérarchique (A+, A, B,C)

**Indicateur 19 :**

- Nombre d'agents bénéficiant de congés de formation professionnelle et promotionnelle

Cat.	Nombre d'agents formés			Nombre de jours de formation			Nombre moyen de jours de formation		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
A	29	64	93	207	345	552	7	5	13
B	32	52	84	202	286	488	6	6	12
C	167	270	437	923	1901	2824	6	7	13
TOTAL	228	386	614	1332	2532	3864	19	18	37

**Indicateur 20 :**

- Nombre d'accidents de travail au cours de l'année n (taux de fréquence des accidents de travail) ; nombre de maladies professionnelles ; nombre d'allocations temporaires pour invalidité (ATI)

Cadres d'emplois	Nombre d'accidents du travail* et de maladies professionnelles reconnues						Taux de fréquence mensuel d'accidents du travail* et de maladies professionnelles reconnues					
	Accident de service		Accident de trajet		Maladie professionnelle		Accident de service		Accident de trajet		Maladie professionnelle	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F

Filière Administrative												
Attachés		1		2			0,00	0,08	0,00	0,17	0,00	0,00
Adjoints administratifs		2		2			0,00	0,17	0,00	0,17	0,00	0,00
<b>Total</b>	0	3	0	4	0	0	0,00	0,25	0,00	0,33	0,00	0,00

Filière Technique												
Ingénieurs			1						0,08			
Techniciens	1						0,08					
Agents de maîtrise	1						0,08					
Adjoints techniques	7	12	4	1		1	0,58	1,00	0,33	0,08		0,08
<b>Total</b>	9	12	5	1	0	1	0,75	1,00	0,42	0,08	0,00	0,08

Filière Culturelle												
Adjoints territoriaux du patrimoine		1						0,08				
<b>Total</b>	0	1	0	0	0	0	0,00	0,08	0,00	0,00	0,00	0,00

Filière Sportive												
Conseillers des APS												
Educateurs des APS	1	1					0,08	0,08				
Opérateurs des APS												
<b>Total</b>	1	1	0	0	0	0	0,08	0,08	0,00	0,00	0,00	0,00

Filière Sociale												
Educateurs de jeunes enfants		2						0,17				
<b>Total</b>	0	2	0	0	0	0	0,00	0,17	0,00	0,00	0,00	0,00

Cadres d'emplois	Nombre d'accidents du travail* et de maladies professionnelles reconnues						Taux de fréquence mensuel d'accidents du travail* et de maladies professionnelles reconnues					
	Accident de service		Accident de trajet		Maladie professionnelle		Accident de service		Accident de trajet		Maladie professionnelle	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F

Filière Médico-sociale												
Médecins	1						0,08					
Infirmiers territoriaux en soins généraux				1						0,08		
Auxiliaires de puériculture		1		1				0,08		0,08		
Auxiliaires de soins		1						0,08				
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,08</b>	<b>0,17</b>	<b>0,00</b>	<b>0,17</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Filière Médico-technique												
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Filière Police municipale												
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Filière Animation												
Animateurs	1						0,08					
Adjoints d'animation	1	5		2			0,08	0,42		0,17		
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,17</b>	<b>0,42</b>	<b>0,00</b>	<b>0,17</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>AUTRES CAS (hors filières y compris emplois spécifiques)</b>	<b>4</b>		<b>3</b>	<b>2</b>			<b>0,33</b>		<b>0,25</b>	<b>0,17</b>		
---	----------	--	----------	----------	--	--	-------------	--	-------------	-------------	--	--

<b>TOUTES FILIERES + AUTRES CAS</b>	<b>17</b>	<b>26</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1,42</b>	<b>2,17</b>	<b>0,67</b>	<b>0,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,08</b>
-------------------------------------	-----------	-----------	----------	-----------	----------	----------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

**Indicateur 21 :**

- Nombre d'agents ayant pris un congé de paternité par catégorie hiérarchique par rapport au nombre de jours de congés de paternité pris par agent par catégorie hiérarchique par rapport au nombre de jours de congés théoriques

	Nombre d'hommes * titulaires et non titulaires devenus pères en 2015	Nombre total de journées d'absence au titre des congés paternité et d'accueil de l'enfant
Catégorie A	1	11,0
Catégorie B	3	33,0
Catégorie C	15	165,0

### Indicateur 22 :

- Nombre d'agents ayant pris des congés d'une durée égale ou supérieure à six mois : congé parental, adoption et autres congés liés à la famille ; mise en disponibilité par motif (accompagnement personnes en fin de vie ou en situation de dépendance, convenance personnelle) ; suivi des entretiens réalisés avant ou au retour de ces congés

Motifs	Hommes	Femmes	Total
Congé parental	1	21	22
Dispo.discret. pour faire des études		2	2
Disponibilité convenances personnelles	8	23	31
Disponibilité pour créer une entreprise		1	1
Disponibilité pour élever un enfant -8 ans	2	3	5
Disponibilité pour mandat local	1		1
Disponibilité pour suivre le conjoint	1	5	6
Maintien en disponibilité faute de poste	1	3	4

### Indicateur 23 :

- Nombre et type d'actions menées pour accompagner l'agent partant en congé parental

Non concerné en 2015

### Indicateur 24 :

- Nombre de charte du temps

Il n'y a pas de charte du temps à Villejuif.

**Indicateur 25 :**

- Nombre d'agents à temps plein bénéficiant d'un travail à temps partiel à leur demande par catégorie hiérarchique (A+,A,B,C)

⇒ Les titulaires :

Temps partiel de droit	Temps partiel sur autorisation	Total
1.1.3 (1)	1.1.3 (2)	1.1.3

Catégorie A			
Hommes			0
Femmes	2		2
Total	2	0	2

Catégorie B			
Hommes			0
Femmes	2	1	3
Total	2	1	3

Catégorie C			
Hommes		2	2
Femmes	11	9	20
Total	11	11	22

Agents et Ouvriers Territoriaux de Mayotte (AOTM)			
Hommes			0
Femmes			0
Total	0	0	0

Toutes catégories			
Hommes	0	2	2
Femmes	15	10	25
Total	15	12	27

➔ Les non titulaires permanents :

Temps partiel de droit	Temps partiel sur autorisation	Total
1.2.3 (1)	1.2.3(2)	1.2.3

Catégorie A			
Hommes			0
Femmes			0
Total	0	0	0

Catégorie B			
Hommes			0
Femmes			0
Total	0	0	0

Catégorie C			
Hommes			0
Femmes			0
Total	0	0	0

Toutes catégories			
Hommes	0	0	0
Femmes	0	0	0
Total	0	0	0

**Indicateur 26 :**

- Nombre d'agents à temps partiel bénéficiant d'un travail à temps plein à leur demande par catégorie hiérarchique (A+,A,B,C)

Agents à temps partiels bénéficiant d'u travail à temps plein à leur demande			
	A	B	C
Hommes			2
Femmes		1	2

**Indicateur 27 :**

- Dépenses d'action sociale (en euros) pour garde d'enfant (CESU, Places en crèche, activités parascolaires, etc...)

	Nombre de bénéficiaires		Montant	
	H	F	H	F
Aide à la famille	36	58	10 608	22 816
Subventions pour séjours d'enfants	20	43	3 822	8 680
Prestation pour enfant handicapé	5	8	7 840	15 446
TOTAL	61	109	22 270	46 942